

CHANGEMENTS À RDI PRÉCISIONS ET CAFOUILLAGES

La programmation revue en catastrophe à RDI est entrée en vigueur le lundi 20 janvier 2025.

Rappelons que la journée en ondes commence maintenant à 6h00 et que l'après-midi se résume à deux émissions de 2 heures chacune; exit le module d'information continue (MIC). Encore une fois, nos collègues se sont démenés pour que ces changements, parfois mal ficelés, n'aient aucun impact en ondes. Sur le plan éditorial, la priorité est maintenant donnée aux sujets à saveur économique ou politique. La direction répète que les équipes terrain, de l'Atlantique au Pacifique, auront toujours leur place en ondes, mais plusieurs en doutent. Ils craignent que le réflexe soit de se tourner vers des analystes, commentateurs ou spécialistes.

Cela ferait de RDI un calque de LCN, de quoi donner des munitions à ceux et celles qui souhaitent une diminution drastique du financement de CBC/Radio-Canada. Les prochains jours et les prochaines semaines nous diront si ces craintes sont justifiées.

Quelques impacts : c'est la fin des repas non libérés pour quelques techniciens, un horaire qui permettait un départ hâtif. Leur présence au travail sera d'une durée de 9 heures (7 heures 30 auparavant), leur quart travaillé passant de 7 heures 30 à 8 heures.

Les équipes, dont celle de mise en ondes du matin, sont à ce point réduites que plusieurs se demandent comment ils et elles pourront s'absenter le temps des 2 pauses santé de 15 minutes. Déjà, s'absenter pour aller aux toilettes est compliqué. Ces enjeux ne devraient pas retomber sur les épaules des employés. Ce sont des questions de santé et de sécurité, et il appartient aux gestionnaires d'offrir un milieu de travail sain.

Idem pour le rythme de production, qui doit demeurer décent. La vigilance de chacun est de mise. Nous avons, au syndicat, un solide réseau de délégués, n'hésitez pas à les consulter ou à les informer de toute situation qui vous paraît anormale.

On note la disparition d'un poste d'affectateur national, d'une adjointe à l'affectation mais, oh surprise, l'ajout d'un poste cadre. Et certains employés temporaires se retrouvent avec des semaines de travail écourtées. Quelques précisions : il n'y a pas de plancher d'emploi, la direction peut donc jouer avec les effectifs; le principal rempart, c'est l'existence de dispositions dans la convention pour dénoncer les surcharges de travail (article 69). Par ailleurs, les employés à statut temporaire n'ont pas la garantie d'un minimum d'heures de travail. Leur fonction est de remplacer des permanents ou de combler des besoins extraordinaires.



TEMPS SUPPLÉMENTAIRE PAYÉ EN TROP REPORT DES RECOUVREMENTS

L'employeur nous informe que les recouvrements pour le temps supplémentaire payé en double ne débiteront pas, tel qu'il était prévu, le 6 février prochain.

Les recouvrements visent des montants versés en trop pour la période comprise entre le 15 octobre 2022 et le 26 février 2023. Les Services partagés devaient contacter toutes les personnes concernées au début du mois de janvier, ce qui n'est pas complété.

Plusieurs employés ont tenté, en vain, de joindre les Services partagés pour souligner une erreur ou encore pour demander que les paiements soient étalés sur une plus longue période. Après avoir été interpellés par le syndicat, les Services partagés ont fait des vérifications et certaines erreurs de dates ont été découvertes dans des rapports fournis aux employés. Les formats des jours et des mois étaient inversés. Les documents ont été corrigés, ce qui a causé des délais additionnels dans le traitement des recouvrements. Les Services partagés devraient entamer sous peu le processus de communication avec chaque employé pour expliquer les modalités du recouvrement.

L'employeur assure qu'en aucun cas, un recouvrement sera effectué sans qu'il y ait un courriel personnalisé acheminé à l'employé l'informant du montant et des modalités du recouvrement en question. La suite de ce dossier sera suivie de près par le syndicat. Il est temps que les employés arrêtent de subir les erreurs de Workday!



À voir page suivante :

- 2025, une année de transition et de turbulences
- Les déserts de l'information : La bataille continue
- Un nouveau délégué à Trois-Rivières

2025, UNE ANNÉE DE TRANSITION ET DE TURBULENCES

Plusieurs événements devraient faire de l'année 2025 un cru au goût étonnant...

Nous avons depuis le 3 janvier une nouvelle PDG, Marie-Philippe Bouchard, qui était jusqu'à tout récemment PDG de TV5 Québec Canada. Elle a précédemment occupé plusieurs postes cadres à Radio-Canada pendant plus de deux décennies.

Elle arrive à un moment charnière de l'histoire de la SRC. Les élections fédérales pourraient nous donner un gouvernement conservateur dirigé par un chef qui répète depuis plusieurs années vouloir mettre un terme au financement public de CBC. La survie de CBC/Radio-Canada serait alors au cœur de nos actions de l'année, et probablement de 2026. Déjà, les 4 syndicats présents à CBC/Radio-Canada ont convenu de coordonner leurs actions. Nous travaillons étroitement avec l'APS et l'AR. Des études ont été commandées à deux instituts de recherche pour mieux évaluer, entre autres, l'importance de l'institution dans l'écosystème économique canadien.

Nous espérons être en mesure d'établir, avec la nouvelle PDG et son équipe, des relations productives dans ce qui pourrait être la plus grande bataille de l'histoire de CBC/Radio-Canada. Mais bien entendu, nous continuerons à mener de façon dynamique les affaires syndicales, car le menu s'annonce chargé.

Il y a d'abord une opération de médiation-arbitrage qui s'amorce et se déroule devant un médiateur du ministère fédéral du Travail, puis devant un arbitre de griefs. Plus de 400 dossiers seront débattus devant lui : des différends entre nous et la direction qui concernent l'interprétation de clauses de notre convention. C'est une opération majeure.

Puis, le travail de révision de nos monographies se poursuivra tout au long de l'année. L'objectif est toujours d'en arriver à une révision des grilles salariales d'ici la fin mars 2026. La rédaction d'une politique en matière d'équité salariale hommes-femmes, qui entrera en force en mars 2026, monopolise une partie de nos forces. Cette politique est une obligation légale que Radio-Canada tarde à mettre en place. Elle suppose le travail d'un comité regroupant des représentants de toutes les composantes, syndicales ou non, et des représentants de la direction.

2025 sera aussi une année de renouvellement des mandats de vos élus. D'abord, tous les postes à l'exécutif seront en jeu, et les élections seront déclenchées à la fin du mois de mars; il s'agit de mandats d'une durée de 3 ans. Puis, en septembre, ce sera au tour des délégués de toutes les sections, et il s'agit là aussi de mandats d'une durée de 3 ans.

Nous allons également lancer, au cours des prochains mois, les travaux de préparation en vue du renouvellement de notre convention, qui arrive à échéance en mars 2026. On sait déjà qu'avec la révision des grilles salariales et la mise en place d'une politique d'équité salariale, nos salaires occuperont une place importante dans les négociations.

Enfin, dans les prochaines semaines, on devrait mettre sur pied les comités de relations de travail à Montréal. Ces comités existent depuis plus d'un an dans les stations régionales et ont permis d'améliorer la vie au travail.

Au travers de tout cela, le train-train syndical habituel. Workday fera-t-il encore des siennes? Sans oublier tous les autres comités dont l'objectif est d'améliorer notre vie au travail. Vous êtes prêts? Vos élus le sont, alors bonne année.



LES DÉSERTS DE L'INFORMATION LA BATAILLE CONTINUE

La Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC), l'une des 8 fédérations de la CSN et dont le STTRC fait partie, continuera en 2025 à se battre contre l'apparition de régions que plus aucun média ne couvre. Ces déserts de l'information sont l'un des résultats de la crise des revenus qui frappe depuis quelques années les médias.

En tant que membre de la FNCC, le STTRC participe activement à cette campagne. Le président du STTRC, Pierre Tousignant, est l'un des vice-présidents de la FNCC et agit comme l'un des animateurs des groupes de discussion. Six rencontres se sont tenues à l'automne 2024, et dans chacune d'entre elles, une vingtaine de porte-paroles de groupes actifs dans autant de communautés y ont participé : des députés, des chefs d'entreprises, des représentants de municipalités et de groupes communautaires, des gens des milieux culturels, associatifs et syndicaux. Une absence notée lors de ces rencontres, les membres des directions locales de Radio-Canada.

Tous ont en commun d'avoir besoin des médias dans le cadre de leurs activités, et tous écotent de leur disparition. Une communauté sans médias pour témoigner de sa vitalité et des enjeux qui la concernent est une communauté qui s'éteint.

Une nouvelle ronde de rencontres se tiendra en février sur l'île de Montréal, sur les rives nord et sud de l'île et dans les Laurentides. L'objectif est de mobiliser les groupes actifs pour faire front commun et trouver des solutions afin de stopper cette hémorragie.

La FNCC propose 5 mesures : 1 - renforcer le crédit d'impôt à la masse salariale des médias d'information. 2 - un « infofrais » pour soutenir l'information. 3 - doubler la réduction d'impôts pour soutenir l'achat publicitaire auprès d'un média d'information. 4 - se doter d'une réelle politique gouvernementale d'achat publicitaire. 5 - inciter les villes à adopter des politiques de soutien aux médias locaux.

Au cours des 10 dernières années, les médias au pays ont vu leurs revenus publicitaires diminuer de 800 millions de dollars, des revenus qui ont migré en bonne partie vers les GAFAM, les multinationales du Web.

UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ À TROIS-RIVIÈRES



Hugo Mercier

Je suis le nouveau délégué syndical substitut du STTRC pour la station de Trois-Rivières.

J'y travaille depuis 13 ans et j'ai occupé pas mal tous les postes de technicien comme caméraman, monteur, technicien multi-fonction et j'occupe le poste d'aiguilleur-réalisateur depuis 11 ans. Je suis un fervent partisan des droits des travailleurs. Je suis quelqu'un de sensé, direct, et qui n'a pas peur de ses convictions.

Mon objectif principal est de garantir que nos conditions de travail reflètent notre dévouement, notre expertise et notre contribution à la mission de Radio-Canada.